

**> VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?
LES CONSEILLERS SE TIENNENT À VOTRE ÉCOUTE
POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS.**

Leur mission de service public vous garantit des conseils objectifs, indépendants et gratuits.

Prenez contact directement avec

CHARTRES RÉNOV' HABITAT

- En vous présentant au guichet unique de Chartres métropole (32, boulevard Chasles à Chartres) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 45 et de 13 h 30 à 17 h.
- Par téléphone au 02 37 23 40 00
- Par mail : chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr

Plus d'informations sur

www.chartres-metropole.fr/responsable

Un service gratuit de Chartres métropole.



CHARTRES
MÉTROPOLE



ADÈME
Agence de l'Environnement
et de la Prévention des Risques



AG2R LA MONDIALE



Eure-
et-Loir
LE DÉPARTEMENT



HABITER
MIEUX
Rénover intelligemment
son logement d'aujourd'hui



Agence
nationale
de l'habitat



PROCIVIS
EURE ET LOIR
RENNÉLIERE & MOULINIERE SOCIÉTÉS



Action Logement



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

NORMANDIE SEINE
Normandie Habitat



INFO ÉNERGIE
Centre-Val de Loire



ALLOCATIONS
FAMILIALES



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Eure-et-Loir



CAPEB
Chambre des Artisans, des
Architectes et des
Ingénieurs



FFB
Fédération Française
de la Bricolage



Envirobat
Centre

Opération soutenue financièrement
Par la Région Centre-Val de Loire



CHARTRES
RENOV'
HABITAT

Des démarches
simplifiées
et un accompagnement
personnalisé
pour tous vos projets
DE RÉNOVATION
ET D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT

CHARTRES RÉNOV' HABITAT

est un service public de Chartres métropole gratuit et accessible à tous.

- > **Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur d'un logement (maison ou appartement) ?**
- > **Vous résidez sur l'une des 66 communes de Chartres métropole ?**
- > **Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement ou simplement réaliser des économies d'énergie ?**

> QUELS TRAVAUX SONT CONCERNÉS ?

- **TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE** : isolation, ventilation, chauffage, menuiseries, eau chaude sanitaire, énergies renouvelables...
- **TRAVAUX D'ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE/AU HANDICAP** : adaptation de la salle de bain, WC, cheminements...
- **TRAVAUX DE RÉHABILITATION** des logements très dégradés occupés ou vacants...

> NOS CONSEILLERS VOUS ACCOMPAGNENT À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET, VOUS PROPOSANT UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN POUR :

- **RÉALISER** un pré-diagnostic énergétique de votre logement (sous conditions)
- **PROPOSER ET HIÉRARCHISER** des solutions techniques de travaux
- **EFFECTUER** le montage du plan de financement
- **IDENTIFIER ET ACCÉDER** aux aides financières disponibles
- **FAIRE RÉALISER** vos travaux par un groupement d'entreprises et d'artisans certifiés RGE et formés aux travaux en groupement
- **ASSURER** un suivi des consommations après rénovation pour s'assurer de la qualité et l'efficacité des travaux.

> QUELLES AIDES FINANCIÈRES PEUVENT ÊTRE OCTROYÉES SELON LA NATURE DU PROJET, LA SITUATION SOCIALE ET FAMILIALE ET LES RESSOURCES ?

- Aides financières de l'ANAH et subventions de Chartres métropole dans le cadre de l'OPAH
- Eco-Prêt à 0%, crédit d'impôts, primes énergie
- Caisses de retraite, Conseil départemental...

